

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez M. HAVAS-LAFITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

31 Janvier 1881.

Chronique générale.

M. de Gavardie a déposé sur le bureau du Sénat une demande d'interpellation. L'honorable sénateur des Landes désire demander à M. le président du conseil des explications sur le contre-seing donné par le ministre de l'intérieur à l'affichage, illégalement ordonné par la Chambre des députés, du discours de M. Gambetta, et sur la direction occulte imprimée au ministère des affaires étrangères, de l'intérieur et de la guerre.

Le Sénat, qui n'a rien à faire et qui ne siège que tous les huit jours, a ajourné l'interpellation à un mois. C'est une fin de non-recevoir qu'il est facile d'opposer aux questions embarrassantes, mais qui fait peu d'honneur à une assemblée parlementaire. Il est facile à un président de parler de libre discussion, il est plus difficile à une Chambre de la mettre en pratique.

M. les sénateurs croient avoir bien mérité de la patrie en siégeant une seule fois par semaine, encore n'ont-ils aucune loi à mettre à l'ordre du jour de leur séance. Nous leur demanderons, avec l'honorable M. de Gavardie, ce que font les commissions et comment il se fait qu'il n'y ait aucun rapport déposé sur les nombreux projets de loi dont la Chambre haute est saisie. Tenir quatre séances en un mois n'est pas suffisant et, lorsque la clôture de la session approche, il faudra se presser et bâcler des lois importantes sans discussion et sans études.

On nous assure qu'il est parti du ministère de l'intérieur, dans le courant de la semaine dernière, une quantité considérable

de colis à l'adresse des préfets, colis qui contiennent des documents relatifs à la très-prochaine campagne électorale.

Une nouvelle note d'Athènes proteste amèrement contre la dernière circulaire de M. Barthélemy Saint-Hilaire, et déclare que la Grèce ne considérera pas l'issue de la guerre.

Beaucoup de députés, émus de la décision de la commission sénatoriale qui supprime les tribunaux jugeant annuellement moins de 150 affaires, ont exprimé à M. Cazot le regret qu'il n'ait pas combattu cette décision. Et ils ont ajouté que la Chambre ne reviendrait certainement pas sur son opinion.

La commission relative à la réforme judiciaire s'est réunie de nouveau et s'est occupée de la situation des officiers ministériels près les tribunaux de première instance supprimés par le projet.

Elle a examiné et adopté en partie sur cette question une proposition très-ingénieuse et toute nouvelle de M. Brunet qui est ainsi conçue :

« La valeur des offices supprimés sera déterminée par le produit moyen des cinq dernières années. Les difficultés seront tranchées en dernier ressort par la première chambre de la cour d'appel.

Le prix augmenté d'un cinquième sera payé par l'Etat au titulaire dépossédé en dix annuités avec intérêt au taux légal. »

Une dépêche de l'Agence Havas nous a appris qu'un Jésuite français aurait été sommairement fusillé dans le Guatemala, sans autre raison que celle-ci : les lois interdisent le séjour du Guatemala aux Jésuites. L'exécution du P. Gilliet serait d'autant plus inexcusable que ce religieux était malade et ne traversait le territoire de la République

que pour aller chercher ailleurs un climat plus favorable à sa santé. Hâtons-nous de dire que le ministre du Guatemala à Paris révoque en doute le fait reproché à son gouvernement.

Le fait est-il vrai, est-il faux ? Nous n'en savons rien encore, mais nos bons radicaux le tiennent pour vrai et ne cachent pas leur joie.

« Voilà, dit l'Intransigeant, un pays bien plus avancé que le nôtre. Ici on exécute les décrets, là-bas, on fait mieux, on exécute les décrets. C'est plus logique et surtout plus pratique ». Ces aimables communistes attendent qu'il leur soit possible d'exécuter de nouveaux étages.

LA DISPENSE DU SERVICE MILITAIRE.

S. Em. le cardinal archevêque de Paris, justement ému des tentatives faites au Parlement par la fraction franc-maçonnique et libre-penseuse contre le recrutement du clergé catholique, tentatives qui se sont formulées spécialement par la proposition Labuze, stipulant que désormais tous les séminaristes seraient soumis au service militaire, vient d'adresser à MM. les députés une lettre très-remarquable contenant des observations qui appellent l'examen de tous les esprits sensés, même dans une assemblée républicaine.

Après avoir rappelé les précédents de la question, qui remontent à l'origine même de l'établissement du christianisme dans le monde romain, M^r Guibert expose en termes lumineux la façon dont elle a été constamment envisagée :

« On a toujours considéré l'exercice d'un tel ministère comme incompatible avec le métier des armes. Le droit canonique déclare irrégulier, c'est-à-dire impropre à recevoir l'ordination, celui qui a versé le sang. L'ancienne législation française interdisait aux clercs le port des armes. Le sentiment populaire sur ce point est d'accord avec les lois religieuses et civiles : le prêtre ne doit jamais donner la mort.

Il y a plus : les devoirs austères et sublimes que son sacerdoce lui impose exigent de lui une longue et sérieuse préparation, qui commence d'ordinaire quelques années avant l'âge où l'obligation de la milice saisit le citoyen. Interrompre cette préparation par un séjour forcé dans les rangs de l'armée, c'est évidemment en compromettre le succès.

La vocation ecclésiastique se révèle parfois dès le premier âge, souvent aussi elle est tardive ; mais toujours elle a besoin pour se développer d'une atmosphère de piété et de recueillement. Ces exemples d'une vie pure, séparée du monde, partagée entre la prière et l'étude, doivent former autour de l'aspirant au sacerdoce le milieu favorable à l'affermissement de son dessein, à l'acquisition des vertus de son état. Ce n'est pas médire du camp ou de la caserne que de leur attribuer un caractère tout différent, et de signaler ce séjour comme le moins propice à la formation des jeunes clercs. »

L'Eglise a toujours honoré la profession militaire, béni et encouragé la condition du soldat, et en même temps éloigné ses élèves de la profession des armes. L'abnégation que la patrie exige du soldat est amplement compensée par celle dont fait preuve, à toute minute de sa vie, le prêtre, qui renonce à toutes les joies de l'existence pour se dévouer à ses frères.

«... Quand la Révolution française eut aboli tous les privilèges ecclésiastiques et soumis tous les citoyens à la conscription militaire, on pouvait croire que les prêtres, déjà si maltraités par un pouvoir violent, allaient se voir imposer le service des armes. Pourtant les mœurs furent plus fortes que les passions des partis, et les ecclésiastiques, que des administrations locales avaient envoyés sous les drapeaux, furent autorisés à quitter l'armée.

« Maître de la France par le prestige du génie et l'éclat de ses victoires, le premier consul ne songea pas un instant à méconnaître l'incompatibilité de la milice et de la cléricature. Plus tard, quand l'excès de son

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE MARIAGE DE RENÉE

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)

IV

PROJETS.

— Enfin ! c'est Madame la marquise ! dit le vieux Pierre en ouvrant à sa maîtresse la porte derrière laquelle plus d'une fois il avait prêté une oreille inquiète. Nous commençons tous à trouver le temps long. Madame doit être très-fatiguée ?

— Pas trop, merci, mais je suis bien en retard. Monsieur de Bois-Rouges ?...

— Il est depuis une heure dans le salon...

— Pauvre enfant ! allez vite lui dire que je suis de retour et que je le rejoins. En achevant ces mots, M^{lle} de Valbret entra dans sa chambre. Une jeune fille, portant le costume des paysannes bretonnes, était agenouillée devant la cheminée et excitait un feu capable de faire oublier les rigueurs de tout un hiver.

— J'allais te sonner, Françoise, dit la marquise. Donne-moi tout de suite ma robe de chambre.

En un instant, elle échangea contre un riche peignoir les vêtements qu'elle portait. Elle jeta sur ses cheveux blancs un bonnet du matin garni de points de Malines et, montrant à la jeune fille le sac qu'elle avait posé sur un guéridon :

— Tu trouveras là un vêtement de modèle, dit-elle. Taille seulement les manches un peu plus longues. Ah ! reprit-elle, attends un peu.

Elle ouvrit le sac dont s'empara déjà la jeune fermière élevée au titre de femme de chambre, et en sortit un portefeuille qu'elle plaça dans son secrétaire.

— Il faudra te presser, ajouta-t-elle. J'ai promis que le vêtement serait essayé après-demain.

— Ne dois-je pas, pour ce soir, changer les nœuds de la robe de Madame ? demanda la jeune fille.

— Non, non ; ceux qui s'y trouvent seront bien suffisants. Occupe-toi du paletot, c'est beaucoup plus urgent.

Et la marquise ouvrit la porte qui donnait accès dans le petit salon.

— Mon cher enfant, excusez-moi, dit-elle en serrant les mains de Xavier et le faisant asseoir près d'elle. Je m'avoue grandement coupable, mais, vous savez, la meilleure des volontés vient parfois se heurter contre des obstacles imprévus.

— Je serais vraiment désolé, Madame, répondit Xavier, si je devais supposer que la pensée de me faire attendre eût pu vous préoccuper le moins du monde et vous causer peut-être quelque dérangement.

— Pas du tout ; d'ailleurs, me voici. Ne pensons plus au passé et occupons-nous du présent. Donnez-moi d'abord des nouvelles de ma vieille amie. Je dis vieille par la durée de notre affection, car elle est bien de vingt ans ma cadette.

— Vous la rejeunissez un peu, je crois, dit Xavier en souriant. Dans tous les cas, elle va fort bien, ainsi que ma sœur, et je suis chargé de vous offrir les respectueuses tendresses de l'une et les hommages de l'autre.

— Portez ceci de ma part à la reine Marguerite, dit la marquise en étendant la main vers une image en papier de riz couverte de petites figures chinoises. Hier, j'ai reçu quelques objets de ce genre. C'est le père Gerbault qui me les envoie de Canton.

— Que vous êtes bonne ! dit Xavier. Marguerite viendra vous remercier. Quant à moi, je me présente aujourd'hui en solliciteur.

— Vraiment ! s'écria la marquise. Ah ! mon cher enfant, combien vous me faites plaisir ! Soyez certain d'avance que mon concours le plus dévoué vous est acquis.

— J'ai osé compter sur cette grande bienveil-

lance, Madame. Je viens remettre entre vos mains l'avenir d'un de mes meilleurs amis.

— Cette simple parole suffit pour que je m'engage à lui accorder mon plus chaleureux appui. Qui se ressemble s'assemble, Xavier. Vos amis doivent être dignes de vous-même.

— Vous feriez grand tort à celui-ci en me le comparant, Madame, dit le jeune vicomte avec émotion. Moi, si Dieu m'a gardé de m'égarer dans des voies fâcheuses, je ne dois guère m'en prévaloir. Je serais bien ingrat si je pouvais méconnaître les bienfaits dont la Providence a entouré ma jeunesse et mon éducation. J'ai eu la douleur de perdre mon père, c'est vrai. J'ai senti cruellement le vide de son absence, mais enfin, je n'ai point eu à supporter les résultats de ce grand malheur. Vous savez quels soins tendres et intelligents ma mère a sans cesse pris de moi. Près d'elle, près de mes maîtres, j'ai été comme enveloppé dans une sainte atmosphère. On m'a si bien appris à goûter les plaisirs honnêtes et élevés que je n'ai pas eu même envie d'en chercher d'autres. Facilités par la fortune, toutes choses sont venues au-devant de mes désirs. Ceux que j'aime et qui m'entourent sont doués des plus belles qualités du cœur et de l'esprit ; ils sont bien portants et je n'ai point à m'affliger à leur sujet.

« En vérité, la vie a été pour moi comme une pente douce où j'ai glissé, poussé vers le bien par

ambition l'eut mis aux prises avec l'Europe tout entière, alors qu'il n'avait jamais assez de soldats à opposer aux armées coalisées. L'Empereur respecta encore l'immunité des clercs, et nous trouvons sous la plume de son ministre Portalis l'expression la plus nette du principe sur lequel est fondée la dispense du prêtre. « Il est nécessaire, écrit-il, que ceux qui se destinent aux fonctions ecclésiastiques reçoivent l'instruction et contractent les habitudes convenables à leur état; de là l'établissement des séminaires autorisés et souvent ordonnés par nos lois. »

Les lois postérieures ont maintenu cette exception, et jamais les évêques, responsables des élèves qu'ils acceptent dans leurs séminaires, n'ont pu songer à abuser de cette dispense. Les projets nouveaux arrêteraient court la formation ecclésiastique. Aucun des adoucissements dont on parle ne pourrait atténuer le dommage causé à la religion.

Voici la conclusion du cardinal archevêque :

« En résumé, messieurs les députés, ces propositions législatives dont vous êtes saisis n'ont sans doute pas pour but, mais elles auraient certainement pour résultat soit l'extinction, soit l'amoindrissement de la religion par les entraves apportées au recrutement du clergé. Telle ne peut être l'intention des législateurs qui font profession de respecter le Concordat et qui l'invoquent souvent comme la loi des rapports qui doivent exister entre l'Eglise et l'Etat. En effet, l'article 4^{er}, l'article principal, qui indique l'esprit dans lequel ce grand acte a été conçu, stipule avant toute chose le libre exercice de la religion catholique. Or, déclarer la religion libre et rendre impossible ou très-difficile la formation de ses ministres, ce serait une véritable contradiction.... »

Le gouvernement vient de répondre à la lettre du cardinal archevêque de Paris par le dépôt de son projet de loi sur le recrutement de l'armée signé Farre et contresigné Grévy.

Le projet gouvernemental est moins attentatoire au Concordat et au catholicisme que le projet Labuze. Néanmoins il s'en rapproche en si grands nombres de points qu'on est tenté de le trouver également illégal et aussi antireligieux.

De plus, on sait ce qu'il advient généralement des projets d'initiative gouvernementale. Les ministres appelés à la barre de la commission chargée d'examiner ces projets acceptent tant de modifications et font des concessions si nombreuses, que le projet finit par devenir en réalité un projet d'initiative parlementaire, et on sait ce que c'est que l'initiative des 363.

Etranger.

ANGLETERRE. — Toutes les villes irlandaises ont illuminé en l'honneur de M. Parnell; dans un grand nombre de cités manufacturières anglaises, les ouvriers ont allumé

des mains chéries, tandis que celui dont je vous parle, Madame, a dû lutter depuis ses plus jeunes années contre toutes les douleurs. Après avoir vu souffrir ses parents pendant toute son enfance, il est devenu orphelin. Il avait quinze ans quand la mort de sa mère a achevé de le faire chef de famille. Une grand-mère infirme et deux sœurs, nées tardivement, voilà tout l'héritage qu'il a recueilli. Eh bien ! à force de courage, d'ordre et de travail, il est parvenu à placer ses petites sœurs au Sacré-Cœur et à donner à sa grand-mère le bien-être que réclame un âge avancé joint à un état maladif. Il a dû s'ouvrir lui-même sa route et il ne l'a pas fait sans de rudes combats. Dans les bureaux où, quelquefois, il a cherché un gain plus lucratif, dans les écoles où il lui a fallu acquérir le savoir nécessaire, il a fait de tristes connaissances. Il s'est vu entouré d'impies et de libertins. Il a eu à subir toutes les railleries, tous les faux raisonnements, tous les conseils séducteurs des disciples et, parfois, la haine de certains maîtres qui ne pardonnaient pas à un jeune homme de vingt ans de rester devant eux moral et hautement chrétien. Jamais rien n'a pu le faire sortir de la voie droite qu'il s'était tracée. Il avait la foi pour force, la pensée de ses sœurs pour égide, l'amour de sa pauvre mère pour unique douceur. C'était assez. Voici douze ans qu'il passe par toutes les épreuves : il est demeuré tel qu'il était lorsque, sur les bancs

des feux de joie. Les dames irlandaises ont ouvert une souscription pour offrir à l'agitateur un témoignage de leur admiration. Le député home-ruler de Cork a reçu d'Amérique 423 télégrammes de félicitations.

— M. Gladstone a écrit au roi George qu'il lui conseillait de faire un plébiscite et de demander à la nation hellénique si oui ou non elle veut se conformer aux dernières suggestions que les puissances vont lui adresser à l'issue de la conférence de Constantinople.

ALLEMAGNE. — Les principaux agriculteurs de l'Allemagne ont adressé à M. de Bismark une protestation contre les importations en Allemagne des produits américains. Ils affirment que la lutte n'est plus possible et que, si cela continue, toutes les populations agricoles allemandes seront réduites à une misère qui n'a de comparable que celle qui règne en Irlande.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 janvier.

L'attitude de la Bourse est extrêmement ferme. Tous les fonds d'Etat progressent. Notre 3 0/0 se rétablit à 120.40, ce qui équivaut à 119.15, car nous sommes à la veille du détachement du coupon. L'Italien s'avance de 87.95 à 88.15. Le Florin d'Autriche est à 76.50.

Le Turc se maintient à ses meilleurs prix de ces derniers jours, 13.25.

On recherche l'obligation de la Dette unifiée d'Egypte à 361.25 et 362.50.

Il faut noter le vif mouvement de reprise qui se développe sur l'action du Crédit foncier. Hier, des réalisations de bénéfices avaient ramené ce titre à 1,520. Aujourd'hui on ouvre à 1,535 et on s'arrête à 1,552.50. Cette tenue est d'autant plus remarquable que, suivant des informations très-précises, les projets d'entente entre l'institution et la Banque hypothécaire sont désormais d'une réalisation très-difficile. Le gouvernement du Crédit foncier avait suivi ces négociations pour fournir une preuve nouvelle, après tant d'autres, de son esprit conciliant. Mais l'attitude des représentants de la Banque hypothécaire a rendu inutiles ces pourparlers.

La Banque de Paris se traite à 1,155 et 1,160. Le Comptoir d'escompte fait 1,040 et le Crédit lyonnais 1,120. La Société de Dépôts et de Comptes courants est bien tenue à 708.75. La Société générale française de Crédit a toujours un courant de négociation très-suivi. La Banque nationale est très-lourde. De graves dissentiments dans le conseil d'administration. Le Crédit général français est délaissé. Suez, 1,462.50. Nord, 1,741.25. Orléans, 1,340.

LE MÉTIER A DENTELLE.

Un ingénieur vient de trouver le moyen de fabriquer mécaniquement la vraie dentelle à la main.

C'est une invention considérable après laquelle tous les ingénieurs mécaniciens courent depuis longtemps.

Le travail du métier est identiquement le même que le travail à la main; cette découverte n'a d'égalé que le métier Jacquard, et, comme lui, elle va provoquer une véritable révolution industrielle.

Des pourparlers ont déjà eu lieu pour la vente des brevets américains et des brevets anglais, moyennant une somme qui paraît invraisemblable tant elle est considérable.

de Vaugirard, nous apprenions ensemble grec et latin. Nous nous aimons chèrement et j'avoue que, si votre bonne protection parvenait à lui obtenir la place qu'il désire, je ne sais lequel de nous deux serait le plus heureux et le plus reconnaissant.

— Vraiment, dit la marquise, je prendrais le tiers de cette reconnaissance envers moi-même si je pouvais aider de si nobles efforts. Allons, mon cher enfant, poussez un peu de mon côté cette écriture. Je vais tracer quelques notes sous votre dictée et immédiatement écrire à mon beau-frère, car je ne verrai M. de Biran que demain. Il ne faut pas attendre jusque là; il peut suffire d'une heure de retard pour tout perdre. Je suis de l'avis de ceux qui rangent la diligence au nombre des auxiliaires les plus puissants. Toutefois, je ne vous engage pas à donner à votre ami de trop vives espérances. Je n'ose penser que ma seule recommandation détermine le choix de mon beau-frère. Il existe entre nous certaines divergences d'idées qui laissent subsister l'affection, sans doute, mais qui gênent parfois l'influence. Je puis aider, non accomplir. Voyez donc, mon bon Xaxier, si ce jeune homme ne connaîtrait pas une seconde route pour arriver jusqu'à M. de Biran. Nous agirions de concert.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres. Traduction réservée.

Il est bon de dire que cette invention ne fait en rien concurrence aux fabricants d'imitation, puisque la vraie dentelle fabriquée par les métiers n'a rien de commun avec la dentelle d'imitation et que, du reste, la vraie dentelle faite, soit à la main, soit par le métier, se vendra toujours à un prix considérablement plus élevé que la dentelle d'imitation.

Elle ne fera pas non plus concurrence aux marchands ou aux fabricants de dentelle à la main, puisque la Compagnie ne vendra pas au public et que son rôle se bornera à exécuter, pour les marchands en gros, les dentelles dont ils auront besoin, avec les dessins qui seront la propriété de leur maison.

Ces derniers trouveront donc, dans le nouveau métier, une très-grande facilité quant à la rapidité et à la perfection de l'exécution de leurs commandes et au fini du travail.

Il ne faut pas non plus oublier que ce n'est pas l'ouvrière qui donne une valeur artistique à la dentelle, c'est la conception du dessinateur. Mais c'est le système d'entrelacement de l'ouvrière qui donne à la dentelle son mérite matériel, puisque seul il lui donne la qualité et la durée qui lui permettent de traverser les générations; or, nous le répétons, le travail du métier est identiquement le travail à la main, qui est lui-même un travail mécanique, puisqu'il obéit à un dessin conçu par un artiste.

L'avenir le plus brillant est donc réservé à cette invention qui, monopolisant la fabrication européenne, doit donner les bénéfices les plus considérables à ceux qui s'associeront à cette entreprise.

Des calculs déjà faits établissent d'une façon indiscutable que c'est par millions que la nouvelle fabrication comptera ses bénéfices nets annuels.

Des échantillons de dentelles au métier seront envoyés à toute personne qui en fera la demande à M. SEBILON, délégué de la C^{ie} Dentellière, 40, rue Laffitte, à Paris.

Chronique militaire.

Voici l'exposé des motifs du projet de loi relatif aux engagés conditionnels d'un an :

« Les dispositions relatives à l'engagement conditionnel d'un an ont été adoptées pour ne pas nuire soit aux hautes études scientifiques et littéraires, soit au développement des entreprises agricoles, commerciales et industrielles.

« La réduction du temps de service accordée aux jeunes gens qui déclarent vouloir se consacrer à ces études ou à ces entreprises, est certainement justifiée lorsqu'ils utilisent réellement, pour un intérêt public, les loisirs qui leur ont été accordés. Le gouvernement vous propose donc de leur laisser la faculté de faire une seule année de service, en les comprenant à titre provisoire dans la deuxième portion du contingent, quel que soit leur numéro de tirage au sort, mais d'exiger d'eux, en échange de cette immunité, avant l'âge de 25 ans, la preuve qu'ils ont rempli les clauses du contrat passé avec l'Etat, preuve qui ne leur est nullement demandée aujourd'hui. Le gouvernement croit en même temps nécessaire de restreindre le nombre des catégories de jeunes gens auxquels ces dispositions peuvent être appliquées.

« Les jeunes gens pourvus de titres universitaires, ceux qui, à la suite d'un concours, ont reçu le certificat d'admissibilité à l'emploi de conducteur des ponts-et-chaussées, de garde-mines ou de tels autres emplois des administrations de l'Etat qui seront déterminés par un règlement d'administration publique et se sont engagés à rester dix ans au service de l'Etat après leur nomination; ceux qui ont été admis dans les Ecoles nationales des Beaux-Arts, des Arts industriels ou d'agriculture, ceux qui suivent les cours des écoles libres similaires, fondées dans certaines villes sous le patronage des chambres de commerce ou de l'Etat, écoles dont la nomenclature sera donnée par un règlement d'administration publique, lui paraissent seules devoir jouir de cette immunité. Encore faut-il que les élèves de ces dernières écoles soient astreints à passer, au préalable, des examens spéciaux analogues aux examens actuels de l'engagement conditionnel, de manière à prévenir les abus qui pourraient se produire si l'Etat ne se réservait pas un moyen de contrôle pour les écoles où le nombre des élèves n'est pas limité.

« Faute par les intéressés de faire au moment voulu la preuve exigée, ceux-ci seraient déchus de la dispense provisoire qui leur a été accordée et tenus de compléter, si leur numéro de tirage au sort les avait placés dans la première portion du contingent, dans un corps de l'armée active, le temps de service auquel a été astreinte la première partie de la classe à laquelle ils appartiennent par leur âge....

« Les dispenses provisoires ne formant plus de catégories spéciales, il ne saurait être question de les astreindre, comme aujourd'hui, au versement d'une prestation quelconque; mais l'autorité militaire n'en doit pas moins conserver le droit de ne les renvoyer, au bout de leur année de service, que si leur instruction militaire est réellement complète et s'ils ne se sont pas rendus coupables de fautes graves et répétées contre la discipline militaire. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons reçu hier la lettre suivante :

« Saumur, le 30 janvier 1884.

« Monsieur le Rédacteur,

« L'article du *Gaulois*, reproduit par l'*Echo Saumurois* du 29 janvier, est un exposé parfaitement exact des faits qui se sont passés le 13 décembre au soir.

« Il existe cependant une lacune qu'il importe de combler, car elle peut avoir, à un moment donné, une grande importance.

« Mes renseignements particuliers, fournis par des personnes dignes de foi, me permettent en effet d'affirmer, qu'avant que l'officier qui s'exclama: « Ah! c'est trop fort! » ne fût déposé au poste par les agents, il avait préalablement été saisi au collet par le commissaire de police.

« Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, etc.

« UN ABONNÉ. »

L'INCIDENT DE SAUMUR.

On lit dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

« L'incident de Saumur paraît devoir se compliquer d'une étrange façon; l'affaire va être portée à la tribune de la Chambre par les députés républicains de Maine-et-Loire.

« Il est peu probable, comme l'ont annoncé certains journaux, que le gouvernement consente au licenciement de l'Ecole, vu les dispositions de la population qui se montre absolument hostile au commissaire de police et au Conseil municipal. D'autre part, le général de Galliffat couvre complètement le colonel des Roys, commandant de l'Ecole. On dit en outre que M. Gambetta veut arranger l'incident, pour se concilier les élèves de Saumur et rester fidèle à son rôle de défenseur de l'armée. »

A propos de jambes cassées.

Nous nous empressons de reproduire l'article suivant que nous empruntons au *Gaulois*. L'auteur, homme tout à fait compétent, rend hommage au mérite d'un appareil, bien apprécié à Saumur, inventé par M. le médecin principal Raoult-Deslongchamps.

Voici cet article :

« Par les temps de neige et de verglas que nous traversons, temps fertiles en glissades et, par suite, en fractures, luxations, contusions de toute sorte, nous nous reprocherions de différer plus longtemps de signaler un appareil à fractures, aussi simple qu'ingénieux, dû à un de nos distingués confrères de l'armée, le docteur Raoult-Deslongchamps, médecin principal de première classe à l'Ecole de cavalerie de Saumur.

« Ce serait commettre une *lapalissade* chirurgicale que de dire qu'il y a une fracture d'un os quand cet os est cassé. Chacun sait ça. Peut-être sait-on moins que la première condition pour la guérison d'une fracture est le rapprochement, la coaptation aussi exacts, aussi rigoureux que possible, bout à bout, des fragments de l'os cassé. C'est ce que, dans le langage chirurgical, on appelle « la réduction de la fracture ».

« Malheureusement, ce n'est pas tout que d'avoir réduit. Il faut — et le problème devient ici plus difficile — maintenir la réduction sans comprimer par trop le membre, bien entendu. C'est pour y arriver qu'on a imaginé une foule d'appareils, de bandages, dont je me garderai bien d'infirmer la nomen-

clature au lecteur. Il me suffira de dire que souvent, trop souvent, ils réalisent imparfaitement le but à atteindre, et que, pour les fractures des membres inférieurs, ils entraînent généralement un séjour permanent et prolongé au lit, ce qui ne va pas sans préjudices plus ou moins sérieux, suivant les cas.

C'est précisément parce qu'il échappe à ces inconvénients que l'appareil de M. le médecin principal Raoult-Deslongchamps mérite des éloges. Il consiste tout simplement en une sorte de carapace de zinc laminé dont on enveloppe le membre fracturé, après réduction de la fracture. Cette cuirasse, fort peu coûteuse, comme bien on pense, maintient sans comprimer, se moule sur le membre, le suit dans ses retraites et dans ses variations incessantes de volume. Elle fait, à tel point, corps avec lui qu'on peut, tout de suite, lui imprimer les mouvements divers, sans souffrances marquées et sans dangers. Cela donne, comme on voit, au blessé une latitude de mouvements fort précieuse, car il est peu de choses aussi pénibles, à la longue, que l'immobilisation continue. Quelques liens, que l'on serre ou desserre à volonté, suffisent à maintenir la gouttière de zinc laminé bien en contact avec le membre fracturé.

Cet appareil nous paraît devoir rendre surtout de grands services dans la chirurgie d'armée, où les questions de transport des blessés jouent un rôle beaucoup plus grand que dans la pratique civile, et où il importe souverainement, en matière de pansements et d'appareils, de faire vite, facilement et à bon marché.

Les cinquante observations détaillées de fractures traitées jusqu'à ce jour par le docteur Raoult-Deslongchamps au moyen de ses appareils, en disent plus que tout ce que je pourrais dire ici. On sait, du reste, à quoi s'en tenir à l'École de Saumur. Les promotions s'y succèdent avec un mépris marqué des fractures; aussi j'imagine que la voligie a des obligations à mon savant confrère de l'armée, sans préjudice de la reconnaissance que lui portent tous ses fracturés si bien remis en selle. Deux de ses observations nous ont particulièrement frappés: celle du jeune prince Joachim Murat (fracture des deux os de la jambe droite, au tiers inférieur, avec issue du fragment inférieur du tibia à travers les chairs et esquille), et celle d'un officier d'artillerie, actuellement en traitement (fracture double de la cuisse gauche, fractures multiples du péroné et du tibia du côté droit, arthrite suraiguë des deux genoux, etc.).

On accueillera certainement avec faveur, dans le public médical, l'ouvrage que M. le médecin principal Raoult-Deslongchamps prépare sur ces appareils et sur leurs résultats. Mais nous avons voulu lui souhaiter la bienvenue et l'annoncer ici.

D^r J. JANICOT.

La Loire, qui avait atteint, hier matin, 3^m 40 à l'étiage du pont Cessart, n'est plus aujourd'hui qu'à 3^m 05.

Par suite de la fonte subite des neiges, les cours d'eau ont débordé et occasionnent de graves dommages de tous côtés.

Dans l'Ouest, à Chartres et à Illiers, les parties basses de ces deux villes sont sous l'eau; on dit que la ligne du chemin de fer est interceptée entre Evreux et Bonneville; à Rennes et dans plusieurs localités du département d'Ille-et-Vilaine, les dégâts sont considérables; on parle même de plusieurs accidents. Une souscription est ouverte pour réparer autant que possible ce désastre.

Plus près de nous, à Châteaugontier, la Mayenne s'est élevée, dans la journée de vendredi, à la hauteur de 2 mètres 80 au-dessus de l'étiage; il y avait 50 centimètres d'eau sur les quais de la ville; un bateau à laver a été emporté et broyé au barrage de Pendu.

À Rennes, plusieurs maisons se sont écroulées; à Caen, à Lisieux, à Pont-l'Évêque, plusieurs rues sont inondées.

Les inondations sont encore terribles dans toute l'Espagne. Vendredi, le Mançanarès a crû de 3 mètres, et le Tage a inondé une partie d'Aranjuez.

L'événement d'Orléans.

Voici quelques détails empruntés au Journal du Loiret sur l'explosion et l'incendie qui ont eu lieu jeudi matin à Orléans et qui avaient été signalés par le télégraphe:

« Jeudi matin, vers cinq heures, M^{me} Goguet s'éveilla en proie à un violent malaise, et se plaignit à son mari de sentir d'étranges odeurs méphitiques dans leur chambre. Elle le pria de descendre dans la salle à manger du rez-de-chaussée, pour lui préparer un verre d'eau sucrée et pour s'assurer en même temps d'où pouvaient provenir les incommodes exhalaisons.

M. Goguet se leva aussitôt; il descendit sans lumière.... Quelques minutes après, une épouvantable explosion venait secouer tout le quartier: une partie du rez-de-chaussée et de l'unique étage de la maison sautait et s'effondrait, et le feu éclatait de toutes parts. Réveillés par la détonation, qui couvrit le bruit furieux de la tempête qui a sévi toute la nuit sur la ville, les habitants des maisons voisines, les Frères, les domestiques et divers élèves du pensionnat accoururent. On put sauver M^{me} Goguet et sa nièce, qui, demi-nues, folles de terreur, appelaient de tous leurs cris la victime infortunée de cette catastrophe.

M^{me} Goguet s'était hissée sur l'appui d'une fenêtre du premier étage; il fut assez facile, à l'aide d'une échelle rapidement dressée, de l'arracher à la mort affreuse dont elle était menacée. Le sauvetage de sa nièce fut plus périlleux; les forces manquaient à la malheureuse jeune fille pour enjamber l'appui; il fallut la prendre et la soulever pour l'emporter hors de la maison complètement ébranlée.

Au même instant, les flammes sortaient par les fenêtres; l'incendie continuait l'œuvre de destruction commencée par l'explosion. Les secours arrivèrent promptement.

Les pompiers d'Orléans, l'artillerie, la troupe de ligne, un grand nombre d'habitants de la cité organisèrent les chaînes. Vers six heures et demie, les pompes, vigoureusement maniées, commençaient à arrêter les progrès du feu; le vent venant du sud-ouest, et soufflant avec une violence inouïe, rabattait heureusement les flammes dans le vide du boulevard et permettait de protéger les maisons voisines. À sept heures et demie, on était complètement maître de l'incendie.

Il fallut des efforts surhumains pour arracher M^{me} Goguet du lieu de l'incendie. Cette malheureuse femme, dont la douleur faisait mal à voir, s'agenouillait dans la boue, appelant son mari avec des cris déchirants et voulait l'aller chercher dans la fournaise où y périr avec lui.

C'est vers neuf heures et demie seulement que, le feu presque éteint, on a pu retrouver, sous les décombres, le cadavre de M. Goguet, dans la pièce servant de salle à manger. Le malheureux était couché sur le dos, le bras droit replié devant le visage, comme pour parer un coup; les jambes et les cuisses étaient entièrement carbonisées; le reste du corps, quoique défiguré, avait été plus respecté par les flammes. Le cadavre, placé sur une civière, a été transporté par six artilleurs chez M. le lieutenant-colonel Melidon, directeur de l'École d'artillerie, boulevard Saint-Vincent, 40, peu d'instants après que les pompiers se retirèrent avec leurs pompes. Il était dix heures.

La violence de l'explosion a été telle que certains objets mobiliers ont été projetés près du parapet de la voie du chemin de fer de Vierzon, à une distance de plus de vingt mètres; on voyait même encore, vendredi après midi, accrochés aux arbres, des débris de linge et de vêtements.

Le pilastre gauche de la grille des Frères a volé en éclats, projeté en arrière de la maison, tandis qu'une moitié de la grille en fer était précipitée en avant sur le trottoir du boulevard.

À quelle cause doit être attribué le terrible drame que nous venons de rapporter? Il est difficile de la déterminer, dès maintenant, d'une façon précise. Les tuyaux de conduite de gaz courant sous le trottoir du boulevard en bordure des maisons. Il est présumable que des fuites se sont insensiblement produites, saturant peu à peu le sous-sol d'acide carbonique et les murs eux-mêmes de la maison qui, nous devons le noter, n'était pas éclairée au gaz. Le malheureux garde d'artillerie, en descendant dans la salle à manger, aurait, en enflammant une allumette, déterminé l'explosion.

Faits divers.

Un fait regrettable s'est passé vendredi aux Variétés, à la première représentation de la Roussotte. M. Gaëtan de Monclin, qui

s'était trouvé froissé d'un article publié dernièrement dans le Gaulois, et dans lequel il a cru se reconnaître, est venu trouver M. Arthur Meyer dans sa loge et n'a pas craint de se livrer à des voies de fait sur sa personne.

M. Meyer a répondu à cette agression par des coups de canne. Les deux adversaires furent séparés par les autres spectateurs.

Le Gaulois, par la plume de M. A. Meyer, termine ainsi le récit de ce fâcheux incident:

« Nous fûmes conduits tous deux chez le commissaire de police, devant lequel M. de Monclin a reconnu qu'il me cherchait depuis huit jours, de théâtre en théâtre, pour se livrer à des voies de fait sur ma personne.

« Voilà les faits.

« Tout le monde a le droit de les apprécier, excepté moi.

« La seule chose qui me reste à dire, c'est que la question sera vidée sur le terrain choisi par M. de Monclin lui-même.

« Quand on use de procédés tels que les premiers pour parler d'une affaire s'engageant devant un commissaire de police, l'affaire ne peut plus se continuer que devant la correctionnelle.

« Nous verrons après.

« ARTHUR MEYER. »

On télégraphie de Toulouse, 29 janvier:

« Grand scandale ce soir au théâtre du Capitole. Pendant la représentation du Barber de Séville, M. Chapelon-Grasset, conseiller général républicain, a livré bataille à M. Blairet, rédacteur en chef de la Dépêche, journal radical, et l'a mis dans un état affreux.

« L'émotion est très-vive. »

M. Hérold a failli encore donner raison à son surnom « d'incendié du pavillon de Flore ».

Ces jours derniers, en effet, le feu a de nouveau pris aux Tuileries. Grâce aux précautions prises, il a pu être arrêté en très-peu de temps, et l'on n'a eu à regretter aucun dégât de quelque importance.

C'est égal, la préfecture de la Seine ne nous paraît pas à sa place aux Tuileries, et il est grand temps qu'elle reprenne possession de l'Hôtel-de-Ville reconstruit.

Tribunaux.

La vertu aux champs. — Un drame horrible s'est dénoué devant la cour d'assises du Gers. La vertu aux champs serait-elle une invention des poètes? On est tenté de le croire devant les actes sauvages d'une famille de paysans, les Balthazard.

Le fils Balthazard, trompant les espérances de son père et de sa mère, qui, malgré leur condition misérable, désiraient pour lui un mariage riche, s'éprit d'une pauvre fille, Marie Toulouse, qu'il se décida à épouser, après avoir vainement essayé de la séduire.

Pour enlever le consentement de ses parents, il leur laissa supposer que la future apportait une dot; mais au bout d'un temps court, la ruse découverte, Marie Toulouse se vit abandonnée et livrée sans défense aux persécutions de son beau-père et de sa belle-mère, qu'exaspérait la ruine de leurs espérances. Pendant que le fils courait les cabarets des environs, on chassa un jour la jeune femme en lui défendant de revenir; la malheureuse revint cependant demander du pain et l'hospitalité.

Elle devenait gênante, on résolut de s'en débarrasser.

Peu après, des bateliers arrachèrent Marie Toulouse à une mort certaine, pendant qu'elle se débattait dans les eaux d'une rivière, sous l'œil de son mari, impassible sur le rivage. On prétextait un accident sans que la victime osât protester. Quelques jours après, le martyr de la fille sans dot était terminé: on trouvait son cadavre dans les bois, sans trace de violences apparentes. Devant la mauvaise réputation de Balthazard, un examen et une instruction furent ordonnés; Marie Toulouse avait été étouffée.

Tremblants devant la responsabilité de leur crime, les misérables se sont accusés mutuellement à l'audience. Le père, la mère et le fils ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

CONSEILS ET RECETTES.

Taches de rouille sur les tissus. — Ces taches sont formées par l'oxyde de fer; elles se produisent fatalement toutes les fois qu'un tissu mouillé — ou seulement humide — se trouve, pendant quelque temps, en contact avec un morceau ou une surface de ce métal. On les dissipe par l'application d'une dissolution soit d'acide chlorhydrique, soit d'acide sulfurique, très-étendu d'eau; — on sait que l'emploi de ces liquides, qui sont très-corrosifs, commande des précautions qu'il ne serait pas prudent de négliger.

Une solution de crème de tartre atteint le même but. Cette substance agit plus lentement; elle a toutefois l'avantage de moins risquer d'attaquer les couleurs. Il est donc préférable de l'employer quand il s'agit d'étoffes teintes.

Prédictions du temps

Pour 1881 et fin 1880, par Louis Colson, de Francheville, près Toul (Meurthe-et-Moselle). — Prix: 30 centimes.

LES MÊMES PRÉDICTIONS suivies d'un RAPPORT SUR LA RÉALISATION DES PRÉDICTIONS pour 1880 et de CAUSERIES SUR L'AGRICULTURE ET LA MÉTÉOROLOGIE, par le même auteur. Prix: 60 centimes.

S'adresser à l'auteur ou aux principaux libraires. On recevra les brochures ci-dessus, franco, par la poste, en adressant à l'auteur 30 ou 60 cent. en timbres-poste.

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

MARDI 4^{er} février 1884,

1^{re} REPRÉSENTATION DE

PAUL ET VIRGINIE

Opéra en 3 actes et 6 tableaux, poème de MM. Jules Barbier et Michel Carré, musique de Victor Massé.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

LA MAISON A. LAN ET C^{ie}

Banquiers,

18, rue Beaurepaire, à Saumur.

Délivre dès à présent et jusqu'au moment de la vente publique indiquée pour la fin du mois des actions irréductibles de la société du Canal de Pierrelatte.

Les actions du Canal de Pierrelatte jouissent de la garantie de l'État à 4 fr. 65 pour cent.

Les documents complets seront envoyés gratuitement à toute personne qui en fera la demande.

N'ACHETEZ RIEN sans réclamer de vos Fournisseurs des COUPONS COMMERCIAUX C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE Pour Brochures et Renseignements s'adresser:

A Saumur, maison LAN ET C^{ie}, 18, rue Beaurepaire.

COMMERÇANTS GÉNÈRES momentanément, mais solvables, se procureront AVANCES sur simple signature. Ecrire franco, avec timbre pour réponse, à M. Marius REX, 3, rue des Palanques, 3, Bordeaux.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite: REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dardres, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Le D^r Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et canéise — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (élément dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farines, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et

de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalessière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalessière. Aux étiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 34 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalessière. LÉON PEYLET, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalessière du

Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni fléchir, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESSIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESSIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^e (limitée), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

Voulez-vous rester jeune?



La plupart des maladies qui frappent l'humanité, l'Anémie, le Rachitisme, les Dartres, les Eczémas, la Phthisie, la Goutte, le Cancer, etc., ont pour cause une altération du sang.

Le ROB LECHAUX, merveilleuse concentration des principes toniques, rafraîchissants, dépuratifs et iodurés du Cresson, de la Salsepareille rouge, du Quina et de l'éc. d'or. amères, purifie le sang, chasse les principes morbides et les vices impurs causes de maladies; détruit tous les restes des affections spéciales; stimule l'appétit, active la nutrition et la formation des globules rouges du sang, tonifie les fibres et les chairs; donne en quelques jours aux jeunes filles anémiques, aux enfants pâles, chétifs et lymphatiques, les couleurs, les forces et la gaieté; réveille les fonctions vitales; rend la vigueur qui s'enfuit aux convalescents, aux personnes sur le retour et aux vieillards affaiblis; équilibre les éléments du sang et prévient ainsi l'apoplexie et la congestion. — Le fl., 4 fr.; 6 fl. pour 1 cure, expédiés fr. 21 fr. — Dép. gén. LECHAUX, Ph^o, rue St^e-Catherine, 164, Bordeaux. Broch. int^{er} p^o. Nombreuses attestations. Saumur, pharmacie Normandine, et toutes les bonnes pharmacies.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.				
8 15 —				11 h. 55 matin.	
11 17 soir.	7 40 soir.				
4 55 —	4 51 —			9 10 soir.	
7 50 —	11 48 —				

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.				
8 35 —	5 17 soir.			6 30 soir.	
12 15 soir.	3 50 —			4 28 —	
6 45 —	10 47 —			11 30 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié, rue du Marché-Noir, n° 12.

Nomination d'un conseil judiciaire.

D'un jugement rendu par défaut, par le tribunal civil de Saumur, le vingt-deux janvier mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré,

Il appert que : M. Louis-Stéphane Jamet, propriétaire à Saumur, quai de Limoges, a été pourvu d'un conseil judiciaire en la personne de M. Prosper Couscher, chevalier de la Légion-d'Honneur, président du tribunal civil de première instance de Baugé.

Pour extrait certifié sincère et véritable, par moi, avoué de M. Adam-Etienne Couscher, chevalier de la Légion-d'Honneur, propriétaire à Vaux, commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, demandeur à la nomination du conseil judiciaire.

Saumur, le trente-un janvier mil huit cent quatre-vingt-un. (89) V. LE RAY.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE GRATIEN, FRÉDÉRIC.

Les créanciers de la faillite du sieur Gratién, Frédéric, négociant en vins à Saint-Hilaire-Saint-Florent, sont invités, en exécution de l'article 462 du Code de commerce, à se trouver, le vendredi 4 février 1881, à une heure du soir, dans l'une des salles du tribunal, pour présenter leurs dires et observations sur la composition de l'état des créanciers présumés, et donner leur avis sur le remplacement ou le maintien du syndic.

Le greffier, L. BONNEAU. (60)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DESVAUX-FARDEL ET VEUVÉ FARDEL.

Les créanciers de la faillite des dames Desvaux-Fardel et veuve Fardel, marchandes de bimbeloteries, domiciliées à Saumur, sont invités à remettre, soit à M. Doussain, syndic de la faillite, soit au greffe du tribunal de commerce, contre un récépissé, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre des sommes par eux réclamées.

La vérification des créances commencera le mardi 15 février 1881, à neuf heures du matin, dans l'une des salles du tribunal.

Le greffier, L. BONNEAU. (61)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Montée-du-Fort, n° 9,

Dépendant de la succession de M^{lle} Brazille,

Composée d'un corridor d'entrée, salon, cuisine, cellier et latrines; à l'extrémité du corridor, un serre-bois, petit refuge à droite, vis-à-vis du serre-bois, escalier en pierres; chambre haute au premier étage, cabinet voûté à côté, autre chambre attenante à celle-ci, cabinet aussi à côté; chambre en mansarde, cabinet à cheminée et voûté; greniers régissant sur le tout.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (62)

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

D'UN MAGASIN DE MODES

Pour cause de cessation de commerce,

A Saumur, rue Saint-Jean, n° 30,

Le mardi 2 février 1881, à une heure de relevée.

DÉSIGNATION.

Chapeaux, rubans, étoffes et fournitures de modes, fleurs, plumes, etc., etc.;

Deux comptoirs, glaces, un fauteuil, chaises, tableaux et divers articles de ménage.

Expressément au comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ.

Cette vente a été autorisée par jugement du tribunal de commerce de Saumur. (63)

OFFICE D'HUISSIER

A CÉDER DE SUITE.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M^e CHALET, huissier à Gennes, titulaire dudit office, soit à M^e BOURASSEAU, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

A LOUER

PRÉSENTMENT

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie,

Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un HARMONIUM TRANSPORTEUR pour salon et chapelle, de Christophe et Etienne.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN CHARIOT SUSPENDU

Une Américaine et un Dogkart.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN PETIT PONEY CORSE

Propre à la selle et à la voiture.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE DE SUITE un domestique.

De bonnes références seront exigées. S'adresser, 48, rue Beaurepaire. (62)

UN JEUNE HOMME, au courant des affaires sur la place de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place. S'adresser au bureau du journal.

39, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
ENCRE NOUVELLE
MATHIEU-PLESSY *



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1887.

ENCRE NOUVELLE Double Violet
A COPIER
Adoptée par toutes les grandes Administrations.
DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del D^r Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PRUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAUD, épicer, rue d'Orléans. (443)

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

MALADIES DE LA PEAU

Dartres, Démangeaisons, Vices du Sang

Pharmacie FONTAINE, TARIN, successeur, 9, place des Petits-Pères, — Paris.

Pommade FONTAINE

LE POT : 2 FR.

Préconisée par les plus grands médecins de Paris : MM. Delzenne, Guibout, Horteloup, Pidoux, Bouchardat, Longel, pour guérir rapidement des dartres et la plupart des maladies de la peau réputées incurables. Son effet est merveilleux contre les rougeurs de la face, l'inflammation des paupières, les hémorroïdes, les démangeaisons de la tête, des oreilles et de toutes les parties du corps (frictions légères chaque soir).

GRAINE DE LIN TARIN

PRÉPARATION NOUVELLE pour combattre avec succès Constipations Coliques Diarrhées Maladies du foie et de la vessie



Exiger les boîtes en fer-blanc UNE CUILLERÉE A SOUPE MATIN ET SOIR DANS UN 1/4 DE VERRE D'EAU FROIDE

Marque de fabrique.

Prix de la Boîte : 1 fr. 30 c.

Salsepareille FONTAINE

LE FLACON : 5 FR.

Salsepareille alcaline et iodurée, dépuratif puissant contre la scrofule, le rachitisme, les maladies dartreuses, syphilitiques, etc. Bien supérieure à la Salsepareille iodurée ordinaire, elle ne délabre pas l'estomac et n'irrite pas l'intestin. (Dose habituelle : de une à deux cuillerées à potage le matin, et autant le soir.)

Salsepareille alcaline simple, dépuratif admirable contre les démangeaisons. — Même dose que la Salsepareille alcaline iodurée.

Salsepareille ferrugineuse, dépuratif, tonique fortifiant par excellence. Une cuillerée à soupe au commencement de chacun des deux repas principaux de la journée.

Dépôt chez M. ERNOULT, pharmacien à Saumur. (734)

PASTILLES GÉRAUDEL

AGISSANT PAR INHALATION ET PAR ABSORPTION
LES SEULES PASTILLES DE GOUDRON
RÉCOMPENSÉES par le Jury international
PARIS — Exposition Universelle de 1878 — PARIS



Rhume, Bronchite, Catarrhe, Enrouement, Irritation de Poitrine, Laryngite, Phthisie et en général toutes les affections contre lesquelles le Goudron est conseillé. Très-utiles aux fumeurs, aux personnes qui fatiguent de la voix et à celles qui sont exposées, dans leurs travaux, à respirer des poussières ou des vapeurs irritantes.

L'immense succès de ces Pastilles, en France et à l'Étranger, prouve leur supériorité incontestable.

PRIX DE L'ÉTU : 1^{fr} 50

VENTE EN GROS : A. GÉRAUDEL, PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE à SAINT-MÉNÉHOUÏ (Mame)

DETAIL : Dans toutes les Pharmacies — Env. fr^o contre mand.-poste.

INHALATEUR-CIGARE B^{te} S.G.D.G.
DE MAGNES-LAHENS

pour l'aspiration des vapeurs de

GOUDRON

Seul mode pratique et rationnel. Seul médaillé à l'Exposition Universelle de Paris 1878.

DÉTAIL

dans les principales Pharmacies



Très efficace contre les Oppressions, Enrouements, Asthme, Laryngites chroniques, etc. Excellent préservatif en temps d'épidémie. Utile aux fumeurs de tabac désireux de se corriger. Indispensable aux Chanteurs, Orateurs, Avocats.

On y joint le Goudron MAGNES-LAHENS à froid et à la manière du Campari.

PRIX DE L'ÉTU : REMPLIRANT GOUDRON, CIGARE ET ACCESSOIRES 1,50

GOUDRON MAGNES-LAHENS

POUDRE brevetée s. g. d. g.

Est au Goudron ordinaire ce que le papier Rigollot est à la Montarde. Maniement propre et facile. Fournit par simple macération dans l'eau ou tout autre liquide, une boisson IRREPROCHABLE à 5 centimes le litre.

PRIX DE LA BOITE POUR 50 LITRES, 2,50. — DEMI-BOITE, 1,50

L'inventeur MAGNES-LAHENS, Pharmacien de 1^{re} classe TOULOUSE (H^o G^o) envoie FRANCO contre mandat-poste de 1,50 soit le Cigare, soit la demi-boîte de Goudron.

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhésive et invisible, aussi douce-elle en fait une fraîcheur naturelle.

— 49 Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.